

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 12 novembre 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Jean-Pierre Ouellet	Maire
Michael Marmen	Directeur général, Greffier adjoint
Serge Dionne	Directeur des finances
Jessica Raymond	Greffière

CONSEILLERS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy (arrivé à 19 h 20)	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

Présences dans la salle : 4.

** L'Arrêté n° 2023-01.01 – Arrêté procédural du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska stipule à l'Article 5.4 b) : « Si une réunion ordinaire tombe sur un jour férié, la réunion est reportée au jour ouvrable suivant à 19 h ».*

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Un membre du Conseil est absent jusqu'à 19 h 20. Le quorum est constaté.



3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-11-12 (1)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures

a) Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 16 septembre 2025

Résolution n° 2025-11-12 (2)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 16 septembre 2025, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

b) Procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 30 septembre 2025

Résolution n° 2025-11-12 (3)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 30 septembre 2025, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

c) Procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 7 octobre 2025

Résolution n° 2025-11-12 (4)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 7 octobre 2025, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

a) Entente de bail pour la location de locaux au Centre de santé communautaire de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-11-12 (5)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

ATTENDU QUE la Ville de Haut-Madawaska désire conclure une entente avec l'entreprise Clinique Christine St-Onge Inc. afin de louer un espace commercial situé au Centre de santé communautaire de Haut-Madawaska (809, rue Principale, Quartier Clair);

ATTENDU QUE le bail proposé établit les modalités relatives à la location, incluant la durée, le loyer, les responsabilités des parties et les autres conditions convenues;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska autorise la signature du bail intervenu entre la Ville de Haut-Madawaska et Clinique Christine St-Onge Inc. concernant la location d'un espace commercial pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement, selon les termes et conditions prévues;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire, M. Jean-Pierre Ouellet, et le Directeur général, M. Michael Marmen, soient autorisés à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Haut-Madawaska, ainsi qu'à poser tout geste nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Motion adoptée.

b) Entente entre la Ville de Haut-Madawaska et SUP 2 GO

Résolution n° 2025-11-12 (6)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

ATTENDU QUE la Ville de Haut-Madawaska et l'entreprise SUP 2 GO ont conclu une entente concernant la location de planches à pagaies située dans le Quartier Lac Baker.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve l'entente conclue avec SUP 2 GO pour une durée de trois (3) ans, renouvelable, selon les conditions stipulées au préalable.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE le Maire, M. Jean-Pierre Ouellet et le Directeur général, M. Michael Marmen, soient les signataires autorisés de l'entente.

Motion adoptée.

EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

c) Soumission n° 2023-037 modifiée de ALCA Consultation pour le panneau de contrôle et la sonde de niveau de la station de relevage du Quartier Saint-Hilaire

Résolution n° 2025-11-12 (7)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission n° 2023-037 d'ALCA Consultation, avec les modifications proposées, pour le remplacement du panneau de contrôle et de la sonde de niveau de la station de relevage du Quartier Saint-Hilaire pour un montant de 20 600 \$, plus taxe applicable.

Il est également résolu que les fonds pour payer cette dépense proviennent de l'entente administrative du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, FTE) conformément au Plan quinquennal de dépenses en immobilisation 2019-2023 de Haut-Madawaska.

Il est finalement résolu que la résolution n° 2024-03-12 (9) soit abrogée par l'adoption de celle-ci.

Motion adoptée.

- d) Soumission de Groupe Conseil UDA pour le forage exploratoire de remplacement des puits P-1 et P-2 du Quartier Saint-Hilaire

Résolution n° 2025-11-12 (8)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le Conseiller Rino Levasseur

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une résolution approuvant la soumission déposée par le Groupe Conseil UDA, laquelle était annexée à la soumission pour le projet n° 2109760 provenant de la firme d'ingénierie Englobe Corp. à la réunion ordinaire publique du 16 septembre 2025;

ATTENDU QUE le Conseil doit procéder à l'adoption d'une résolution additionnelle pour ce projet, soit la soumission correspondant au projet n° PR25-481 : Forages exploratoires dans le cadre du remplacement des puits P-1 et P-2 du Quartier Saint-Hilaire.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil approuve la soumission de Groupe Conseil UDA pour le projet n° PR25-481 à un montant de 19 751,00 \$, plus taxe applicable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fonds pour payer cette dépense proviennent de l'Ordre ministériel n° 24-0024, daté du 11 mars 2024.

Motion adoptée.

FINANCES

- e) Répartition du salaire non-réclamé du Conseiller Rino Levasseur pour l'année 2025

Résolution n° 2025-11-12 (9)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

ATTENDU QUE le salaire annuel d'un Conseiller de la Ville de Haut-Madawaska est de 14 442 \$.

ATTENDU QUE les membres du Conseil peuvent renoncer à leur salaire, soit en partie ou en totalité, selon l'article 7. e) de l'Arrêté n° 2023-03.01 - Arrêté concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska.

ATTENDU QUE pour l'année 2025, le Conseiller Rino Levasseur renonce à l'entièreté de son salaire annuel, soit 14 442 \$.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le salaire pour l'année 2025 du Conseiller Rino Levasseur soit réparti de la façon suivante :

- ⇒ Comité Salle du 150^e : 2 000 \$
- ⇒ Société historique des Pionniers de Connors : 2 000 \$
- ⇒ Comité d'embellissement du Quartier Saint-François : 2 442 \$
- ⇒ Les Festivités du Demi-Marathon de Saint-François : 2 000 \$
- ⇒ Comité d'embellissement du Quartier Baker-Brook : 2 000 \$
- ⇒ Société culturelle de Saint-François : 2 000 \$
- ⇒ Communauté en action pour la protection de la faune et de son habitat : 2 000 \$

Motion adoptée.

- f) Adoption du budget de fonctionnement de la Commission de services régionaux Nord-Ouest pour l'année 2026

Résolution n° 2025-11-12 (10)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Un vote contre : Conseiller Ronald Cormier.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le budget de fonctionnement total de la Commission de services régionaux Nord-Ouest pour l'année 2026 à un montant de 12 746 210 \$.

Motion adoptée.

- g) Adoption du budget de Fonds de fonctionnement général pour l'année 2026

Résolution n° 2025-11-12 (11)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska décide que la somme de 6 353 897 \$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 5 494 991 \$ soit le mandat du gouvernement local, et que les taux d'imposition soient comme indiqués ci-dessous :

	Taux résidentiel	Taux non-résidentiel ET Taux industries lourdes
Saint-François	1.5937	2.7093
Clair	1.4615	2.4846
Baker-Brook	1.5780	2.6826
Saint-Hilaire	1.5361	2.6114
Lac-Baker	1.2622	2.1457
DSL de Saint-François	0.8849	1.5043
DSL de Haut-Madawaska	0.8507	1.4462

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil ordonne et prescrive que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans les limites territoriales du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

- h) Adoption du budget de fonds de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées pour l'année 2026

Résolution n° 2025-11-12 (12)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska décide, en vertu de l'alinéa 117(4) de la Loi sur la gouvernance locale, que le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'eaux usées pour l'année 2025 comprenne des revenus de 1 876 002 \$ et des dépenses de 1 876 002 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les coûts annuels par unité familiale soient les suivants :

	Service d'eau	Service d'évacuation des eaux usées	Total – eau et eaux usées
Saint-François	556	152	708 \$
Clair	546	162	708 \$
Baker-Brook	917	83	1 000 \$
Saint-Hilaire	1 081	114	1 195 \$

Motion adoptée.

PROTECTION

- i) Soumission de *Cumings' Fire & Safety Equipment Limited* pour l'achat d'appareils respiratoires

Résolution n° 2025-11-12 (13)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission de *Cumings' Fire & Safety Equipment Limited* pour l'achat de 16 appareils respiratoires MSA G1 SCBA de 4500 PSI, ainsi que les composantes nécessaires à leur fonctionnement, à un montant de 178 762,00 \$, plus taxe applicable.

Cette dépense est effectuée conformément à l'Ordre ministériel n° 25-0046, daté du 18 juin 2025.

Motion adoptée.

- j) Soumission n° 00082996 de *Safety Source Fire* pour l'achat d'habits de combat pour les incendies

Résolution n° 2025-11-12 (14)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission n° 00082996 de *Safety Source Fire* pour l'achat de 27 habits de combat pour les incendies, à un montant de 95 795,00 \$, plus taxe applicable.

Cette dépense est effectuée conformément à l'Ordre ministériel n° 25-0046, daté du 18 juin 2025.

Motion adoptée.

- k) Soumission n° 00083117 de *Safety Source Fire* pour l'achat de casques de protection contre les incendies

Résolution n° 2025-11-12 (15)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission n° 00083117 de *Safety Source Fire* pour l'achat de 25 casques de protection contre les incendies, à un montant de 14 564,25 \$, plus taxe applicable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fonds pour payer cette dépense proviennent du budget d'opérations du Fonds de fonctionnement général.

Motion adoptée.

- l) Nomination de M. Gabriel Caron à titre de pompier volontaire – Quartier Clair

Résolution n° 2025-11-12 (16)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la nomination de M. Gabriel Caron à titre de pompier volontaire pour la Brigade d'incendie de la Ville de Haut-Madawaska, Quartier Clair.

Motion adoptée.

URBANISME

- m) 3^e lecture, par titre, et adoption du Plan municipal n° 2025-06 – Plan municipal de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-11-12 (17)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Faisant suite à la fermeture de la période de réception de commentaires qui a pris fin le 12 septembre 2025, les 1^{ère} et 2^e lecture de l'Arrêté n° 2025-06 ont eu lieu lors de la réunion ordinaire publique du mardi 16 septembre 2025.

Il est donc résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, par titre, de l'Arrêté n° 2025-06 - Plan municipal de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

- n) 3^e lecture, par titre, et adoption de l'Arrêté n° 2025-07 – Arrêté de zonage de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-11-12 (18)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Faisant suite à la fermeture de la période de réception de commentaires qui a pris fin le 12 septembre 2025, les 1^{ère} et 2^e lecture de l'Arrêté n° 2025-07 ont eu lieu lors de la réunion ordinaire publique du mardi 16 septembre 2025.

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, par titre, de l'Arrêté n° 2025-07 - Arrêté de zonage de la Ville de Haut-Madawaska, en y apportant les changements proposés pour donner suite aux commentaires reçus.
Motion adoptée.

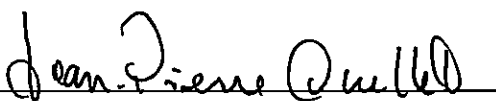
7. Affaires nouvelles

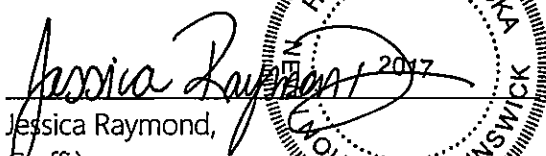
a. Correspondances

- i. Lettre d'Élections NB concernant la modification de la composition du Conseil

8. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Ronald Cormier à 19 h 40.


Jean-Pierre Ouellet,
Maire


Jessica Raymond,
Greffière

